

Les Amis de la Baie de Wissant

Assemblée Générale Ordinaire 2024

L'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) de l'Association « Les Amis de la Baie de Wissant » s'est tenue le samedi 31 août 2024 à 10 heures dans la Salle des Fêtes de Wissant.

Ordre du jour :

10h00-12h30 :

- Rapport moral et perspective
- Rapport financier au 31/12/2023 et cotisation 2025
- Renouvellement du Conseil d'Administration

-Questions diverses

-Vote des résolutions

12h30 :

-Apéritif

+++++
+++++

En préambule :

Le Président, Alain Toulemonde, souhaite la bienvenue aux adhérents et remercie ceux qui ont envoyé un pouvoir montrant ainsi leur intérêt pour l'Association. Il adresse ses remerciements à M. Francis Bouclet, Président de la CCT2C pour sa présence à une partie de la réunion. Il excuse Madame le Maire de Wissant, Laurence Prouvot retenue pour des raisons familiales mais toutefois des membres du Conseil d'Administration l'ont rencontrée pour préparer cette AG.

Le Président se félicite de la présence de M. Delcourt, Président de l'Association de la Dune d'Aval, qui a pris son adhésion à notre Association et fait remarquer la bonne entente entre les 2 associations.

L'Association compte à ce jour 120 membres à jour de cotisation : 52 présents peuvent voter et 23 ont donné un pouvoir.

Le Président, Alain Toulemonde signale que c'est la dernière AG qu'il préside et qu'à l'issue de cette réunion, un nouveau Bureau sera élu.

Il rappelle les objectifs de l'Association :

- Grouper les amis de la baie de Wissant (résidents ou visiteurs occasionnels),
- Défendre leurs intérêts collectifs, matériels et moraux,
- Participer à la protection du site et des habitations,
- Contribuer au développement harmonieux de Wissant,
- Favoriser les activités sportives et culturelles,
- => Toutes démarches publiques ou privées,
- => Représentation des adhérents auprès des autorités et services compétents.

Il présente le Conseil d'Administration de l'Association :

Xavier BOMMART

Brigitte COUHE, Vice-présidente

Michel DE VISSCHER, Trésorier

Thierry DUPONT

Philippe GALLOIS, Secrétaire

Ghislain de MONTIGNY

Christian PONCHAUX

Danièle PONCHAUX

Benoit RICOUR

Alain TOULEMONDE, Président

Pour le bon fonctionnement de cette AG, il précise quelques règles de bon sens à l'intention des adhérents.

Rapport moral et perspectives au 31 décembre 2023

Comme les années précédentes, les actions depuis la dernière AG sont présentées par différents administrateurs montrant que le Président ne travaille pas seul mais avec une équipe.

1 - La communication de l'Association

- La communication via Facebook (Juliette Gallois)
Juliette Gallois a en charge l'alimentation de notre site Facebook qui connaît un fort taux de consultation où l'on dénombre quelques 2 900 suiveurs de la page Facebook.
- La Vice-Présidente, Brigitte Couhé, qui habite Wissant est notre porte-parole et toujours disponible pour répondre aux questions des journalistes et cela à tout moment.

2 - Les actions de l'Association relatives au « Trait de côte » (Alain Toulemonde et Ghislain de Montigny)

Pour rappel, la commission extra-municipale « Traits de côte » a cessé de fonctionner. Seule subsiste la Commission municipale sur ce sujet. Elle est remplacée par des rencontres entre la Municipalité et les deux associations : Dune d'Aval et Amis de la Baie de Wissant dont le but est d'échanger sur les problèmes liés au « Trait de côte ».

Les sujets abordés ont été nombreux lors des deux réunions d'échanges qui se sont tenues les 12 décembre 2023 et le 26 mars 2024 :

-*piétinement des dunes* : des panneaux pour la Dune d'Aval ont été élaborés. Ils ont été mis en place pour les vacances d'été. Le problème de la verbalisation est posé : seuls le Maire et les adjoints peuvent verbaliser mais pas les agents ASVP (amende de 135€).

Quant à la Dune d'Amont qui est privée, c'est au propriétaire de gérer la situation.

-*résultats des relevés de terrains et évolution de l'estran*. Le relevé d'octobre 2023 montre qu'entre septembre 2022 et septembre 2023 une stabilisation de la Dune d'Aval avec +1,85 m (effets du rechargement et des sapins) et un recul de la Dune d'Amont de 5 m.

-*situations des demandes d'AOT (Autorisation d'Occupation Temporaires) pour les rechargements de sable* en haut de l'estran. Avec le transfert de la compétence, ce n'est plus la commune mais la CCT2C qui les délivrent. Il faut savoir qu'en cas de crises importantes, un délai de 15 jours est nécessaire pour avoir une AOT. La DDTM a donné son accord de principe pour la délivrance d'AOT ponctuels en cas de besoin pour une situation d'urgence notamment climatique. Ainsi, un AOT ponctuel a été pris en mars 2024 pour un rechargement devant la Dune d'Aval juste avant les grandes marées,

-*utilisation du sable de dragage des bassins des ports de Calais et de Boulogne-sur-Mer* ? Une étude a été demandée par le Conseil Régional HDF,

-*mise en place des solutions de l'étude EGIS pour les dispositifs de protection du trait de côte*. Des panneaux présentant ces solutions sont exposés au fond de la Salle des Fêtes. Wissant a été placée en 1^{ère} phase d'études sur le principe de solutions à base de pieux, sable, filets, ganivelles... L'étude d'impact a été menée et a intégré les travaux sur les enrochements du perré Sud qui ont été réalisés en juin 2024.

-*classement de la commune de Wissant dans la liste SOCLE à voir* ? Les communes d'Audinghen et Tardinghen ont demandé leur inscription,

-*avancement du projet de territoire concerté du CEREMA* : toujours en attente des résultats,

-*perré/digue* : Madame le Maire souhaite le transfert du perré à la CCT2C en tant qu'ouvrage de défense contre la mer. Son entretien est assuré par le personnel de la commune.

-*pollution de la plage et dégradation de la qualité des eaux de baignade*. Des contrôles de l'eau et d'assainissement ont été effectués le long de l'Herlen,

-*reprise des enrochements affaissés à l'extrémité Sud du perré* : les travaux ont été réalisés au printemps 2024. Initialement prévus en automne 2023 cela a consisté à enlever les rochers, mettre du géotextile, reprendre du sable et remettre des rochers sur une longueur de 40 mètres,

-*dispositif suivi du trait de côte « Coast Snap »* proposé par Géodunes : 2 bornes seraient prévues à Wissant visant à sensibiliser les citoyens à l'érosion côtière et à les impliquer,

-*dégradation des protections en bois côté Dune d'Amont* et amorce d'effondrement des chalets de bord de plage. Un arrêté de péril, du reste, a été pris en avril 2024, suite à une étude-diagnostic de SOCOTEC,

-*aménagement du front de mer* : côté Sud, l'esplanade est bien aménagée et côté Nord attende du rendu d'un architecte pour la création d'une base nautique sur un terrain municipal.

A ce jour, on attend :

-une clarification sur la situation juridique avec la CCT2C sur l'étendue de la GEMAPI et la propriété du perré,

-des informations et la participation de la commune au projet de territoire de la Baie de Wissant mené par la CCT2C et le CEREMA, le projet ayant pris plus d'un an de retard. Des inquiétudes subsistent sur les hypothèses retenues, en particulier sur les bases de nivellement et de la non prise en compte de l'évolution du Banc à la Ligne, alors que le cahier des charges du Marché en faisait clairement état.

Madame le Maire a précisé que l'étude CEREMA serait la base du futur PPA pour la Baie de Wissant avec sectorisation en 2 parties : d'un côté Tardinghen et le marais et de l'autre côté Wissant et Saint-Pô,
-des mesures efficaces d'information et de protection des dunes même si les affichages et l'arrêté de verbalisation a été pris pour la Dune d'Aval. Un constat, les sapins de Noël protègent efficacement et stoppent l'érosion éolienne,
-les mesures de suivi du trait de côte menés tant par la DDTM que par le ROL en automne 2023 (mesures utilisant le procédé LIDAR afin de calculer le budget sédimentaire (volumes perdus ou gagnés), le suivi du niveau des fonds marins le long de l'estran jusqu'au niveau de moins de 5 m sous l'eau).

3 - Rencontre du 22 août 2024 avec Madame le Maire, Laurence Prouvot (Brigitte Couhé et Benoît Ricour)
Les sujets abordés par cette rencontre concernent principalement :

-*les résultats de l'étude « Trait de côte - loi et résilience »* demandée par un comité présidé par Sophie Pannonacle, députée de Gironde. Ceux-ci auraient dû être transmis fin 2023, puis en mars 2024 puis en juin 2024 avec une réunion publique en juillet 2024. Mais suite à la dissolution de l'Assemblée Nationale, tout est à l'arrêt, le comité n'a fait aucun compte-rendu à ce jour, ni n'a fixé une nouvelle date pour la présentation des résultats

-*l'étude CEREMA sur le projet de territoire concerté.* La position du trait de côte à horizon 50 ans a été arrêtée. Nous attendons en septembre les conclusions avec les cartes.

Le budget de 275 000€ sera réduit en fonction des études faites au moment de l'arrêt.

Wissant est peu concerné par cette étude puisqu'elle a pour objet la submersion et non l'érosion,

-*la cartographie du trait de côte :* la DDTM a également établi une cartographie qui établit le trait de côte à horizon 2030, 2050 et 2100. Mais cet organisme refuse de la communiquer afin de ne pas être tenu « responsable » en cas de litige. L'Association envisage d'en faire la demande auprès de la CADA comme elle l'a déjà faite par le passé,

-*l'inscription de Wissant sur la liste SOCLE* est signée tout en ne sachant pas à quoi la municipalité s'engage. La liste nationale sera définitive en novembre 2024. Des discussions sont en cours à la Région pour définir une politique régionale sur ce sujet,

Pour mémoire, la rupture du perré concerne 300 bâtiments et 600 logements sur Wissant.

-*l'AOT pour le confortement de la Dune d'Aval.* Lorsque l'AOT sera acceptée, ce sera pour une durée de 10 ans. Le but de cet AOT est de ré-ensabler la dune et mettre en place de nouveaux pieux en oblique pour faire face à la houle. La CCT2C essaie de faire porter par la municipalité de Wissant la demande d'AOT et donc son financement ce qui impliquerait que la municipalité se verrait aussi imposer la gestion du perré et de la Dune d'Amont ce que Madame le Maire refuse,

-*le litige avec la société Bouygues et le restaurant « les Sirènes » :* Madame le Maire rappelle qu'elle provisionnait chaque année dans le budget municipal une réserve pour ces deux litiges avec la société Bouygues (qui s'élève à 1 300 000€) et celui du restaurant « Les Sirènes »,

-*la réparation des enrochements* qui a coûté 120 000€ a été prise en charge pour 1/3 par la municipalité,

-*la base nautique :* les différents usagers actuels acceptent le projet (600 000€) qui ne concerne ni le parking voitures, ni le parking bateaux. Le permis de construire est déposé. Réponse dans 5 mois.

4 - Nos actions projetées pour 2025 (Alain Toulemonde et Danièle Ponchaux)

Dans l'attente de la mise en place du nouveau Conseil d'Administration et de son Bureau, il est demandé aux adhérents présents de nous indiquer sur un papier joint dans le dossier leurs attentes sur l'Association des Amis de la Baie de Wissant. Les réponses permettront d'orienter la politique au « long cours » du nouveau CA.

Quelques pistes : la création d'un lien entre les adhérents pour favoriser les échanges comme la mise en place d'un groupe « WhatSap » ou « Telegram », l'organisation de rencontres autour de la connaissance de notre site, de son milieu naturel ou de sa biodiversité par des sorties pédagogiques et culturelles... Le débat est largement ouvert. Les adhérents présents sont appelés à s'exprimer en utilisant la feuille de commentaires.

5 - Présentation d'une nouvelle action collective : l'Association Syndicale Autorisée (ASA) (Alain Toulemonde)

L'ASA est une association de propriétaires fonciers créée dans le but d'entretenir à frais communs des ouvrages d'intérêt collectif et public. L'ASA, régie par l'ordonnance du 1^{er} juillet 2004 et du décret du 3 mai 2006, est sous tutelle de l'Etat. Autorisée par arrêté, elle est soumise au contrôle de légalité de l'Etat et suit les règles de la comptabilité publique, son trésorier étant un percepteur du Trésor Public.

Lors de sa création, un périmètre est délimité : c'est l'ensemble des parcelles dont les propriétaires deviennent adhérents. Une parcelle incluse dans le périmètre y reste jusqu'à la dissolution de l'ASA quels que soient son utilisation et son propriétaire. Les droits et obligations des propriétaires sont hérités, vendus, transmis en même temps que les parcelles et ceci tant que l'ASA existe.

Pour le Président de la CCT2C, c'est la solution car l'Etat est pauvre financièrement.

Quelques questions :

- quel périmètre ?
 - comment faire adhérer ?
 - qui pour créer ?
 - qui pour présider ?
 - quand lancer l'opération ?
 - réflexions à mener sur les moyens financiers ?
 - rencontrer l'ASA existante à Audresselles ?

Rapport financier par Michel de Visscher

Les recettes se sont élevées à 2 835€ provenant principalement des cotisations et les dépenses à 1 700€ (dont principalement les frais du site Internet et les frais d'animations), soit un solde créditeur de 1 135€.
Au 31 décembre 2023, les actifs de l'Association s'élèvent à 39 992€ se répartissant en :

- 2 064€ en compte courant
 - 18 208€ en livret A
 - 19 720€ en compte titres

Le compte d'exploitation pour 2023 est stable. Les réserves financières ainsi qu'une saine gestion permettent de durer mais le recouvrement des cotisations est insuffisant : 140 adhérents à l'heure actuelle alors que le fichier compte plus de 300 membres (familles et sympathisants). A noter que l'Association ne fait pas appel à un financement public.

Le Trésorier propose de maintenir la cotisation à 20€ et recommande de la régler depuis le site Internet de l'Association avec « HelloAsso » qui délivre automatiquement un reçu fiscal. Cela permet principalement aux amis belges de payer leur cotisation sans faire de chèque.

Budget prévisionnel

Les recettes prévisionnelles 2024 sont estimées à 3 000€

Les dépenses à 2 250€

Solde créditeur au 31/12/2023 750€

Renouvellement du Conseil d'Administration

Cinq administrateurs se représentent à vos suffrages :

- Xavier BOMMART
 - Thierry DUPONT
 - Philippe GALLOIS
 - Christian PONCHAUX
 - Danièle PONCHAUX

Trois nouvelles candidates :

- Juliette GALLOIS
-Isabelle PEBREUIL
-Marie-Christine REDEKER**

Vote des résolutions (Philippe Gallois)

Pour mémoire, extrait de l'article 8 des statuts : « Le quorum requis pour la validité des décisions prises est de la moitié plus une voix des adhérents présents ou représentés », soit pour l'AG de ce jour un quorum égal à 38 voix.

75 votants ou représentés ont voté : toutes les résolutions ont été adoptées.

Décompte :

- rapport moral : 70 OUI, 3 ne se prononcent pas, 2 non
 - rapport financier : 73 OUI, 2 ne se prononcent pas
 - budget prévisionnel et cotisation : 74 OUI, 1 ne se prononce pas
 - cotisation : 74 OUI, 1 ne se prononce pas
 - renouvellement du mandat de Xavier BOMMART : 73 OUI, 2 ne se prononcent pas
 - renouvellement du mandat de Thierry DUPONT : 72 OUI, 3 ne se prononcent pas
 - renouvellement du mandat de Philippe GALLOIS : 74 OUI, 1 ne se prononce pas
 - renouvellement du mandat de Christian PONCHAUX : 72 OUI, 1 NON, 2 ne se prononcent pas
 - renouvellement du mandat de Danièle PONCHAUX : 73 OUI, 1 non, 1 ne se prononce pas

- élection de Juliette GALLOIS : 74 OUI, 1 ne se prononce pas
- élection d'Isabelle PEBREUIL : 73 OUI, 2 non
- élection de Marie-Christine REDEKER : 74 OUI, 1 non

En conclusion : le mot du Président

« Les Amis de la baie de Wissant disent ce qu'ils font, et font ce qu'ils disent, sérieusement, mais sans se prendre au sérieux !

Merci pour votre participation et pour votre attention ! »

Le président lève la séance à 12h 30 et donne le top départ pour l'auberge espagnole après avoir remercié Francine et Christian Ponchaux pour l'organisation et leur contribution à ce déjeuner amical.
Bon appétit,

Le Président

Alain Toulemonde

Le Secrétaire

Philippe Gallois